



Compte rendu de Conseil Municipal **Séance du 3 Juillet 2017**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 27 juin 2017

de Présents 12

de Votants 11

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Présents : Mme Évelyne PERTHUÉ, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoints au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Joseph GAUDIN, M. Michel FOUCHER, Mme Sandrine PLANCHARD et Mme Julie LEJEUNE.

Excusés : M. Dominique LUCAS, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Willy PIPELIER

Secrétaire de séance : Mme Josiane ROBIN

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

Monsieur Joseph GAUDIN quitte la séance mais pas la salle à 20h40.

VOTANTS : 9 (Mesdames PANNIER et PERTHUÉ étaient absentes excusées lors de la dernière réunion)

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Droit de Prémption Urbain

Le Conseil décide de ne pas préempter :

- Le bien situé **6 rue du Chêne**, cadastré section AD n°210 et n°220, d'une superficie totale de 162 m².
- Le bien situé **12 rue de la Libération**, cadastré section AC n°237, d'une superficie totale de 00ha 04a 70ca.



DÉLIBÉRATION N°2017-07-01 : Tarifs de la Cantine – Rentrée scolaire 2017-2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'augmenter de 5 centimes d'euros le prix du repas enfant (7 POUR) pour l'année scolaire 2017-2018
- **DECIDE** d'augmenter de 4 centimes d'euros le prix du repas adulte (unanimité) pour l'année scolaire 2017-2018

Les tarifs sont donc fixés comme suit :

- *Le prix du repas des enfants est de **3,65 €**.*
- *Le prix du repas des adultes est de **6,00 €**.*

DÉLIBÉRATION N°2017-07-02 : Tarifs de la Garderie – Rentrée scolaire 2017-2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2017-2018.

Les tarifs sont fixés comme suit :

*Le matin de 7h30 à 8h50 : **1,30 €***

Le soir

- *de 16h45 à 17h30 : **0,90 €** avec goûter (y compris ceux qui prennent le car)*
- *de 17h30 à 18h00 : **0,45 €***
- *de 18h00 à 18h30 : **0,55 €***

DELIBERATION N° 2017-07-03 : Décision Modificative Budgétaire – Budget Principal

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Virement de crédits

2051 - Opération 76 : + 200 €

2188 - Opération 76 : + 2 500 €

020 : - 2 700 €

DELIBERATION N° 2017-07-04 : Devis BL.enfance pour la gestion de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

Le Conseil Municipal a décidé d'équiper les postes informatiques des secrétaires du logiciel BL.enfance pour la gestion de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire afin de leur permettre d'optimiser leur temps de travail.

Il a retenu le devis de Berger Levrault pour le matériel, les prestations et l'abonnement.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis avec berger Levrault.



DELIBERATION N°2017-07-05 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Plan Communal de Sauvegarde
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre les éléments du Plan Communal de Sauvegarde aux différents services concernés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

DELIBERATION N°2017-07-06 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de recruter un agent dans le cadre d'un CUI-CAE, pour une durée de 12 mois à raison de 20 heures hebdomadaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant, les conventions afférentes et tout document relatif à ce dossier.
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION N°2017-07-07 : Devis lot n°11 « Plomberie-Chauffage » pour la construction du bâtiment Multi-Services

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER, Vice-Président de la commission économique, rappelle au Conseil Municipal que le lot n°11 « Plomberie-Chauffage » avait été infructueux. Une consultation a été lancée directement auprès de six entreprises. Seulement deux entreprises ont répondu : Georges et Foucher de Laval pour un montant de 34 448,20 € HT et Dessaigne de Changé pour un montant de 37 766,07 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Georges et Foucher pour un montant de 34 448,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir le devis de l'entreprise GEORGES et FOUCHER pour un montant de 34 448,20 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec cette entreprise.

Vu pour être affiché le *12 juillet 2017*

Le Maire, Jean-François LASSALLE

